

Michel Labèguerie: son action législative



Bernard Darretche*

Député de 1962 à 1967, puis Sénateur de 1974 jusqu'à sa mort en 1980, Michel Labèguerie fut un parlementaire reconnu et écouté par ses pairs. Son œuvre législative est inspirée d'une philosophie humaniste. Rapporteur au Sénat de plusieurs projets de loi qui vont marquer la vie sociale des années 70, il va plaider pour une politique nataliste et de promotion de la famille "communauté fondamentale de la société"

Mots Clés: Labèguerie parlementaire. Convictions. Humaniste. La famille. Solidarité.

Mixel Labeguerie, diputatua 1962tik 1967ra, senadorea gero 1974tik hil artean (1980), parlamentari onartua eta entzuna izan zen kargu berekoen artean. Legegile gisa egindako obrak filosofia humanistan du oinarria. 70. urteetako gizarte bizitza markatuko zuten hainbat lege-proiekturen ardurua izanik Senatuan, jaiotza politikaren eta familiaren sustapenaren alde agertu zen, harentzat "gizartearen funtsezko elkarte" baitzen familia.

Giltz-Hitzak : Labeguerie parlamentaria. Iritziak. Humanista. Familia. Elkartasuna.

Diputado de 1962 a 1967, y Senador de 1974 hasta su fallecimiento en 1980, Michel Labèguerie ha sido un parlamentario reconocido y escuchado por sus semejantes. Su obra legislativa está inspirada en una filosofía humanista. Ponente en el Senado de varios proyectos de ley que marcaron la vida social de los años 70, defenderá una política "natalista" y de promoción de la familia, "comunidad fundamental de la sociedad".

Palabras Clave: Labèguerie parlamentario. Convicciones. Humanista. La familia. Solidaridad.

* 8, rue Jats. F64240 Hasparren

La vie parlementaire de Michel LABÈGUERIE et son action législative va se développer sur onze années, réparties en deux périodes et au sein des deux assemblées de la République :

- Il représenta le Pays Basque intérieur à l'Assemblée Nationale de 1962 à 1967
- Il fut élu Sénateur des Pyrénées Atlantiques en septembre 1974, son mandat ayant été interrompu par sa mort brutale, le 28 juillet 1980

Nous avons souhaité limiter nos propos à l'action sénatoriale de Michel LABÈGUERIE. En effet, à l'Assemblée Nationale, il s'inscrit au "*Centre Démocratique*" qui, comme lui, partage des convictions humanistes et européennes et qui s'oppose à la majorité gaulliste, notamment sur le thème de la construction de l'Europe. Ce groupe parlementaire est composé de 50 députés seulement.

Or, souvenons-nous du fonctionnement des institutions à l'époque. Une majorité parlementaire entièrement vouée aux directives du pouvoir exécutif, une information audiovisuelle sous contrôle gouvernemental, laissent peu de place à l'initiative parlementaire, cette initiative étant réduite à néant lorsque vous apparteniez à un groupe minoritaire.

C'est dire que les 50 députés du "*Centre démocratique*" qui comptaient dans leurs rangs, outre Michel LABÈGUERIE, des personnalités comme l'Alsacien Pierre PFLIMLIN, le Breton, René PLEVEN ou le Toulousain Pierre BAUDIS, avaient un espace de liberté et d'action extrêmement limité.

Voilà pourquoi, il nous a paru vain de nous étendre sur l'action législative de Michel LABÈGUERIE au cours de cette période. Nous aurions dû témoigner de l'action collective d'un groupe parlementaire, d'un courant de pensée qui s'est illustré dans les grands débats sur la construction européenne, la décentralisation, la démocratisation de nos institutions.

* * *

C'est au cours de sa seconde expérience parlementaire, celle qui le conduit au Sénat, que Michel LABÈGUERIE va montrer qu'il fût un parlementaire écouté, un législateur efficace et qu'il va utiliser la tribune du Palais du Luxembourg, pour exprimer ses idées et ses convictions.

En effet, le contexte politique va changer dès 1974, date de l'élection de Michel LABÈGUERIE au Sénat et de M. GISCARD d'ESTAING à la Présidence de la République.

Trois éléments de changement méritent d'être soulignés :

- Le Sénat, qui au cours de la période gaulliste était en conflit ouvert

avec le pouvoir exécutif qui le boycotte, va être réhabilité et entre, à nouveau, dans le jeu démocratique

- La majorité sénatoriale à laquelle appartient le Sénateur LABÈGUERIE soutient le gouvernement en place
- Et surtout une réforme constitutionnelle importante va contribuer à démocratiser nos institutions et donner un réel pouvoir aux parlementaires, notamment de l'opposition. Je veux parler du pouvoir qui est donné à 60 députés ou sénateurs de déférer une loi votée par la majorité devant le Conseil Constitutionnel à fin d'annulation.

C'est donc dans un contexte politique nouveau que le Sénateur basque exercera de vrais talents de législateur. Nous abordons là un aspect relativement méconnu de l'engagement politique de Michel LABÈGUERIE. Je me suis donc plongé dans les travaux parlementaires des années 1975 à 1980. Cette lecture m'inspire trois observations que je voudrais vous faire partager:

- Michel LABÈGUERIE est à l'origine d'une production législative très dense
- Michel LABÈGUERIE était un parlementaire reconnu et écouté par ses pairs
- Son oeuvre législative est inspiré d'une philosophie humaniste.

1 . UNE PRODUCTION LÉGISLATIVE TRÈS DENSE

Après son élection, Michel LABÈGUERIE choisit d'appartenir à la Commission des Affaires Sociales. Il ne se contente pas d'en être un membre assidu mais prend une part active à ses travaux. Qu'on en juge...

En cinq courtes années de mandat, il rapporte devant la Haute Assemblée, cinq projets de Loi et dépose six propositions de Loi.

J'ai noté que c'est, dès l'année 1976, c'est-à-dire après seulement une année probatoire, qui lui laisse juste le temps de se familiariser avec le Sénat, que ses collègues lui confient le premier rapport parlementaire. Il s'agit du projet de loi relatif "*au développement de la prévention des accidents de travail*".

2. UN PARLEMENTAIRE RECONNU ET ÉCOUTÉ PAR SES PAIRS

Ce témoignage de confiance rapidement acquis, montre que très vite Michel LABÈGUERIE sera un parlementaire reconnu et écouté par ses pairs. Cela apparaît lorsqu'on parcourt les débats parlementaires et les interventions suscitées par ses rapports "*sur tous les bancs de l'Assemblée*" comme on dit dans le jargon parlementaire.

A titre d'exemple et de symbole, je citerai le dernier rapport de Michel LABÈGUERIE, celui relatif "à l'amélioration de la situation des familles nombreuses".

Il est félicité par le représentant du groupe RPR pour et je cite: "avoir élevé le débat et fait passer un autre souffle, à l'occasion de l'examen d'un projet de loi dont la portée est négligeable".

La représentante du Groupe Communiste se félicite également que le rapporteur pose le problème général de la politique familiale en éloignant le Sénat de l'examen de mesures ponctuelles.

Quant au Président du Groupe Socialiste, il remercie le rapporteur d'avoir élevé le débat même s'il ne partageait pas la définition de la place et du rôle de la famille dans la Société développés par le rapporteur.

3. UNE OEUVRE LÉGISLATIVE INSPIRÉE D'UNE PHILOSOPHIE HUMANISTE

Médecin proche des gens et attentif aux souffrances, croyant, doté d'une solide culture littéraire et classique, la vie de Michel LABÈGUERIE répond parfaitement à la définition de "l'humanisme"

Cette philosophie va inspirer sa vie publique et son action législative.

Les propositions de Loi auxquelles il va attacher son nom, les projets d'initiative gouvernementale auxquels il va prêter sa voix d'orateur parlementaire, témoignent de cette conception humaniste de la Société.

Ce sont des textes qui vont marquer la vie sociale des années 70.

- Le projet de loi relatif "à l'aide aux travailleurs privés d'emploi" va profondément réformer, et pour plusieurs années, l'assurance chômage. Nous sommes au lendemain du premier choc pétrolier dont les conséquences sur le chômage sont terribles. Il rédige un rapport de 150 pages après avoir auditionné les partenaires sociaux.
- Dans le même ordre d'idée, Michel LABÈGUERIE va être chargé de rapporter le projet de loi relatif "au développement de la prévention des accidents du travail"

Cependant le thème qui va marquer l'action législative du Sénateur LABÈGUERIE est celui de la politique familiale.

Comme un fil rouge, ce thème va ponctuer toute la durée du mandat du sénateur basque. Il va rapporter deux grands textes d'initiative gouvernementale et être l'auteur de deux propositions de loi.

S'il rapporte les projets sur "*l'amélioration de la situation des familles nombreuses*" et celui "*instituant le complément familial*", il en profite pour déplorer l'absence d'ambition du gouvernement et exposer ses propres conceptions d'une politique familiale. Il apostrophe le Ministre en ces termes: "Le parlement a montré, et montrera encore la voie, le gouvernement ne l'a pas encore empruntée avec suffisamment de volonté. La discussion de ce projet de loi permettra peut être de l'inciter à plus de vigueur"

Son insatisfaction de la politique gouvernementale le conduit à déposer deux propositions de loi "d'orientation familiale" et sur "l'indemnisation du congé parental d'éducation"

Il est à noter que ce dernier texte fait l'unanimité des groupes politiques du Sénat.

Michel LABÈGUERIE appuie ses initiatives législatives sur deux convictions fortes qu'il ne cesse de répéter:

- Une situation démographique inquiétante qui ne permet plus d'assurer le simple renouvellement des générations et qui appelle un politique nataliste
- La nécessité de promouvoir la famille "*communauté fondamentale de la société*" "*lien privilégié d'épanouissement pour le couple, d'apprentissage de l'autonomie pour l'enfant, de solidarité entre les générations*"

HOMME DE FIDÉLITÉ

C'est jusqu'au bout que Michel LABÈGUERIE s'est battu pour ses convictions. En effet, le 12 juin 1980, soit 45 jours avant sa mort, il montait à la tribune du sénat pour plaider avec brio la cause des familles nombreuses.

Pour terminer, je voudrais laisser la parole à son collègue Sénateur des Pyrénées Atlantiques, Pierre SALLENAVE.

Dans un article à la mémoire de Michel LABÈGUERIE intitulé "*des convictions inébranlables*", Pierre SALLENAVE écrivait au lendemain de sa mort: "*Il n'est pas exagéré de dire que les efforts qu'il a dû fournir lors de la discussion de ce texte sur les familles nombreuses ont été à l'origine de la crise qui lui a été fatale*"

Pouvait-on trouver plus bel hommage à l'action législative du parlementaire que fût Michel LABÈGUERIE.